



Instructions de course - Type POP 2017

½ National OPTIMIST Grade 4

29, 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2017
Baie du Pouliguen, La Baule
 Autorité Organisatrice : **CNBPP**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- 1.3 Les règlements Fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sous la terrasse au niveau du parking, côté mer.

Le tableau officiel du jury est situé sur les vitres de la salle jury au 1^o étage.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, à l'exception de tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillon situés sur la terrasse, côté mer. 1 mat Minimes et 1 mat Benjamin.
- 4.2 Quand le pavillon "Aperçu" est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'amené de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (Modifications de signaux de course).
- 4.3 Les pavillons "Aperçu" sur «H» accompagnés de la flamme ou du pavillon correspondant à la catégorie (Minimes, Benjamins) envoyés à terre signifient que la course est retardée et que les concurrents doivent rester à terre, en laissant la mise à l'eau totalement dégagée (ceci modifie signaux de course). (DP)

- 4.4 Tant que le pavillon G éventuellement accompagné de pavillons de groupe n'a pas été envoyé avec un signal sonore, les bateaux ne doivent pas s'approcher de la cale de mise à l'eau.
- 4.5 Un pavillon vert accompagné d'un signal sonore envoyé à terre signifie : les parkings et leurs abords doivent être nettoyés. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 après l'affalé de ce pavillon.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 28/10 et dimanche 29/10 avant 11h00
Dimanche 29 octobre : 11h30 précises : briefing entraîneurs au 1^o étage du club

- 5.2 Programme des courses

Date	Premier signal d'avertissement	Programme
Dimanche 29/10	14h00	Courses à suivre
Lundi 30/10	11h00	Courses à suivre
Mardi 31/10	11h00	Courses à suivre
Mercredi 1 ^{er} /11	11h00	Courses à suivre

Le dernier jour pas de signal d'avertissement après 15h00

- 5.3 Le nombre de courses par jour n'est pas limité, mais fonction du temps passé sur l'eau :

Série Optimist Benjamins	Durée maximale cible : 4 heures sur l'eau
Série Optimist Minimes/Cadets	Durée maximale cible : 6 heures sur l'eau

Ces durées maximales cibles restent à l'appréciation du Comité de course. Elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à une demande de réparation. Ceci modifie RCV 60.1 (b).

- 5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.5 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 dans une catégorie, l'épreuve pourra se courir en groupes avec une phase qualificative sur deux jours puis une phase finale selon les règles suivantes :
- 5.6 Les bateaux seront répartis en groupes N° 1, 2, ou 3 pendant la phase de qualification, puis en groupes Or, Argent, et Bronze pour la phase finale.

5.6.1 PHASE QUALIFICATIVE

Le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du dernier classement national précédant l'épreuve.

Les coureurs sont répartis suivant leur classement (Ex. de répartition si 3 groupes) :

Groupe 1 = classés 1, 6, 7, 12

Groupe 2 = classés 2, 5, 8, 11

Groupe 3 = classés 3, 4, 9, 10

Les coureurs étrangers sont répartis en nombre égal et de façon aléatoire dans les différents groupes.

La composition des groupes sera affichée chaque jour avant l'émargement et sera maintenue tout au long de la même journée.

Chaque jour, à 19h00, une nouvelle répartition sera effectuée à partir du classement général, indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation non encore décidées, sur le même principe de répartition que le premier jour, aux conditions suivantes :

- a) Deux courses doivent être validées par tous les groupes avant le premier brassage.
- b) La répartition dans les groupes s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous et numérotées dans leur ordre de déroulement. Les courses non prises en compte seront invalidées des classements.
- c) La phase de qualification durera au moins **2 jours**, sous réserve que **4 courses** au moins aient été courues et validées pour chaque groupe à la fin des qualifications.

5.6.2 PHASE FINALE

La phase finale débutera après validation des paragraphes a) b) et c) ci-dessus. Les bateaux seront assignés dans les Groupes Or, Argent, et Bronze sur la base de leur rang à l'issue de la phase de qualification.

Les groupes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que les flottes Argent et Bronze ne soient pas plus grandes que la flotte Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs en fin de phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans le groupe Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans le groupe Argent, puis Bronze si nécessaire.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux auront été répartis dans les groupes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf qu'une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans un groupe supérieur.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

5.7 Identification des groupes

Les concurrents devront porter, **en bout de livarde**, la marque d'identification de leur groupe, tel que défini à l'article 6.

Toutes les flammes seront remises à chaque concurrent (selon sa catégorie) lors du premier émargement. Il est de la responsabilité de chaque concurrent, chaque jour, de porter la flamme correspondant à son groupe de répartition.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Catégorie	groupe	flamme	Pavillon
Minimes/cadets	GR 1 puis OR	Sans	Optimist BLANC
	GR 2 puis ARGENT	Bleue	Optimist BLEU
	GR 3 puis BRONZE	Rouge	Optimist ROUGE
Benjamins	GR 1 puis OR	Jaune	Optimist JAUNE
	GR 2 puis ARGENT	Rose	Optimist ROSE

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont de type trapèze IODA décrits en Annexe Parcours, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera si nécessaire, le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours.

9. MARQUES

catégories	Marques de parcours 1 – 2 - 3 – 3Bis	Marques de départ	Marques d'arrivée	Marques délimitant la zone de départ
Minimes/Cadets	ORANGE	Bateaux du Comité de Course Pavillons orange	Bateaux du Comité de Course Pavillons orange	Bouées crayons ORANGE
Benjamins	JAUNES			

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Néant.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur les bateaux du comité de course.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux et se tenir sous une ligne définie par deux bouées crayon orange et ses prolongements mouillées environ 50m sous le vent de la ligne de départ. (DP)
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS :

Les marques de parcours ne seront pas déplacées, mais le dernier bord du parcours vers la ligne d'arrivée pourra être changé.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur des bateaux du comité de course.

Tous les concurrents ayant fini, devront immédiatement retourner dans la zone d'attente située sous le vent de la ligne de départ en empruntant la zone de retour coureur.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 s'applique, mais la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification. (DP)
- 14.4 L'Arbitrage semi-direct s'applique à tous pour la durée de l'épreuve.
- a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.
Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 14.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau.
L'IC14.1 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction, à moins qu'il ne dépose une réclamation contre un autre bateau, réclamation dont le résultat serait susceptible de permettre d'envisager l'application, par le jury, de RCV 64.1(a).
- c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1 (a)).
- d) Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.
- e) Les RCV 60 et 61 restent applicables pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>
Toutes catégories	30 min	60 min

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux du CNBPP, au 1^{er} étage. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dès que possible après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins

- 16.4 Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située dans les locaux du CNBPP, au 1^o étage.
Elles commenceront, si possible à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, l'instruction d'une réclamation pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des réclamations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 16.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).
- 16.6 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.7 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :
- Départ : Bateaux en attente
 - Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Communication radio.
- 16.8 Le dernier jour de la phase qualificative ou de la régata une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.
- 16.9 Les infractions à la jauge pourront être pénalisées par le Comité Technique en sanctionnant le coureur selon les « Pénalités graduelles » éditées par la Classe.
- 16.10 L'annexe « T », Conciliation, pourra être appliquée. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

17 CLASSEMENT

- 17.1 **2** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 **4** courses doivent être validées pour retirer le plus mauvais score.
- 17.3 *(sans objet)*
- 17.4 La RCV A4.2 est modifiée se sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés au plus grand groupe.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place sur le parking côté mer.
- 18.2 Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement de façon lisible (nom ou prénom) dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.
- 18.3 L'émargement départ sera ouvert une heure trente minutes, au moins, avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour. La signature de départ devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

- 18.4 La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée dans les 10 minutes qui suivent le retour à terre de chaque bateau.
- 18.5 Un concurrent qui n'a pas élargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.
- 18.6 Un concurrent qui n'a pas élargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.
- 18.7 Ces pénalités peuvent se cumuler. (Modification de la RCV 63.1) et sont calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c).
- 18.8 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course et/ou du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 20.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. Le système de pénalités sera affiché sur le tableau officiel, conformément aux recommandations IODA.

21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées à l'inscription.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme CNBPP
Les bateaux jury seront identifiés par un pavillon Jury jaune.
- 21.2 L'absence de bateau pointeur ou de pavillon d'identification ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie RCV 62.1.a

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire du premier groupe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 IDENTIFICATION DES BATEAUX ACCOMPAGNEURS
2 stickers portant un numéro seront fournis par l'AO lors de l'inscription des accompagnateurs, après fourniture de la liste exhaustive des bateaux qu'ils accompagnent.
Ces deux stickers doivent être collés sur les faces latérales du capot du moteur. L'accompagnateur est responsable du maintien et de la lisibilité de son identification.

- 23.3 Une zone de retour coureur, de l'arrivée à la ligne de départ est matérialisée sur l'annexe parcours. Cette zone est interdite aux bateaux accompagnateurs. La RCV 41, aide extérieure, s'appliquera sur cette zone alors même que le bateau n'est plus en course. Ceci modifie le préambule du chapitre 4 des RCV. (DP)
- 23.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.5 Utilisation du pavillon « V » pendant l'épreuve
Envoyé à terre au mât officiel ou sur le bateau comité, le pavillon « V » signifie :
Les accompagnateurs présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader surveillance qui leur fixera une tâche.

24. EVACUATION DES DETRITUS (RCV 55)

Les bateaux ne doivent jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

- 25.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio ou de données pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio ou de données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 25.2 Canal VHF minimes : 73
Canal VHF benjamins : 77

26. PRIX

Des prix seront distribués :

- O Aux 3 premiers au scratch en Minimes/cadets et en Benjamins et aux 3 premières filles, si elles ne sont pas déjà récompensées.
- O Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (12 ans révolus dans l'année)
- O Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (10 ans révolus dans l'année)

27. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course ROND MINIMES/CADETS : Nicole BITARD

Président du comité de course ROND BENJAMINS : Yves POTTIER

Président du Jury : Loïc DURAND RAUCHER

Président du comité technique : Yves Marie LEROUX

ANNEXE PARCOURS

Parcours MINIMES/CADETS : départ- 1 – 2 – porte 3 – 3 bis -Arrivée

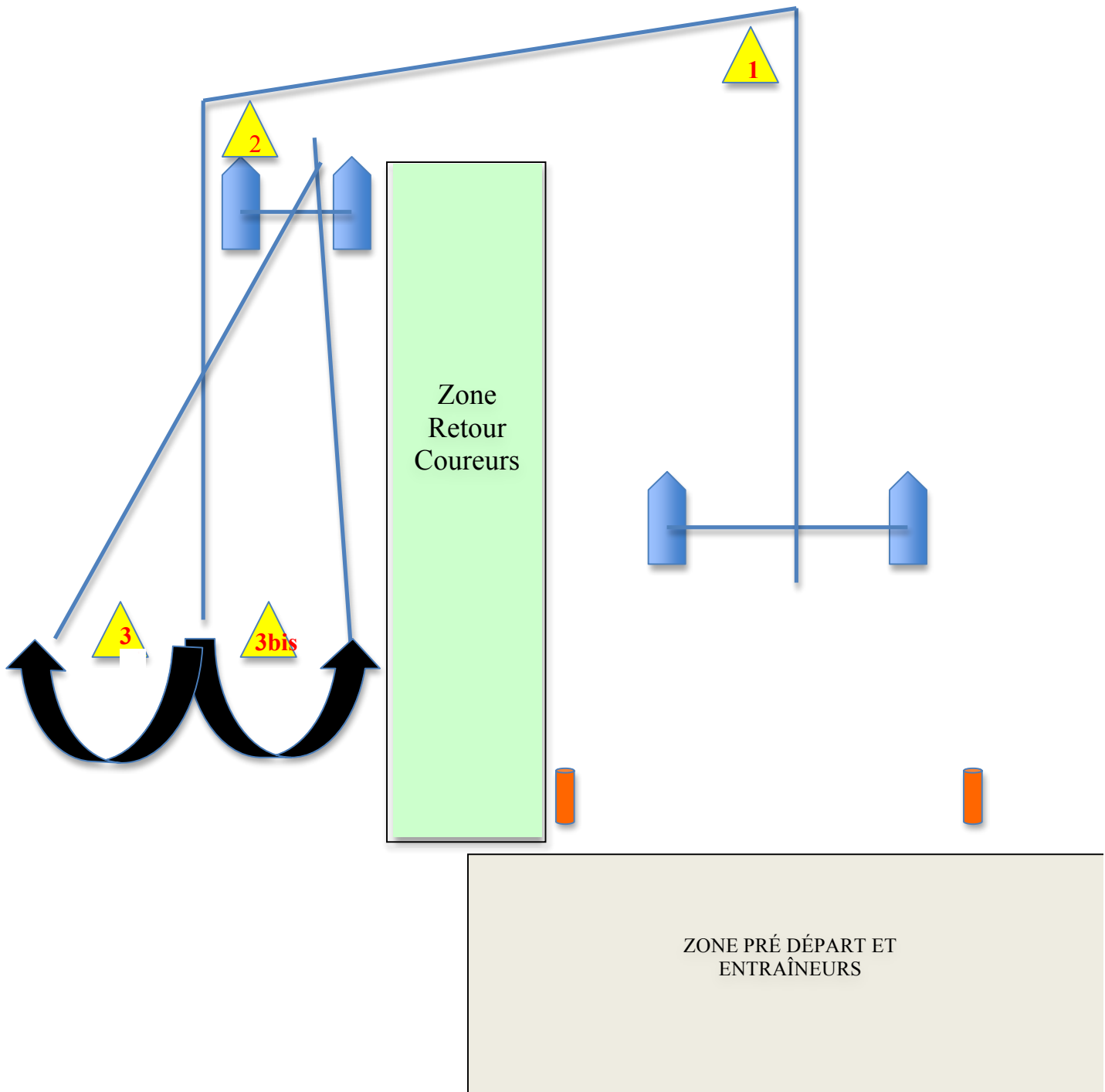
Marques 1, 2, 3-3bis : bouées ORANGE

Bouées délimitant la zone de départ : crayons orange

Parcours BENJAMINS : départ- 1 – 2 – porte 3 – 3 bis -Arrivée

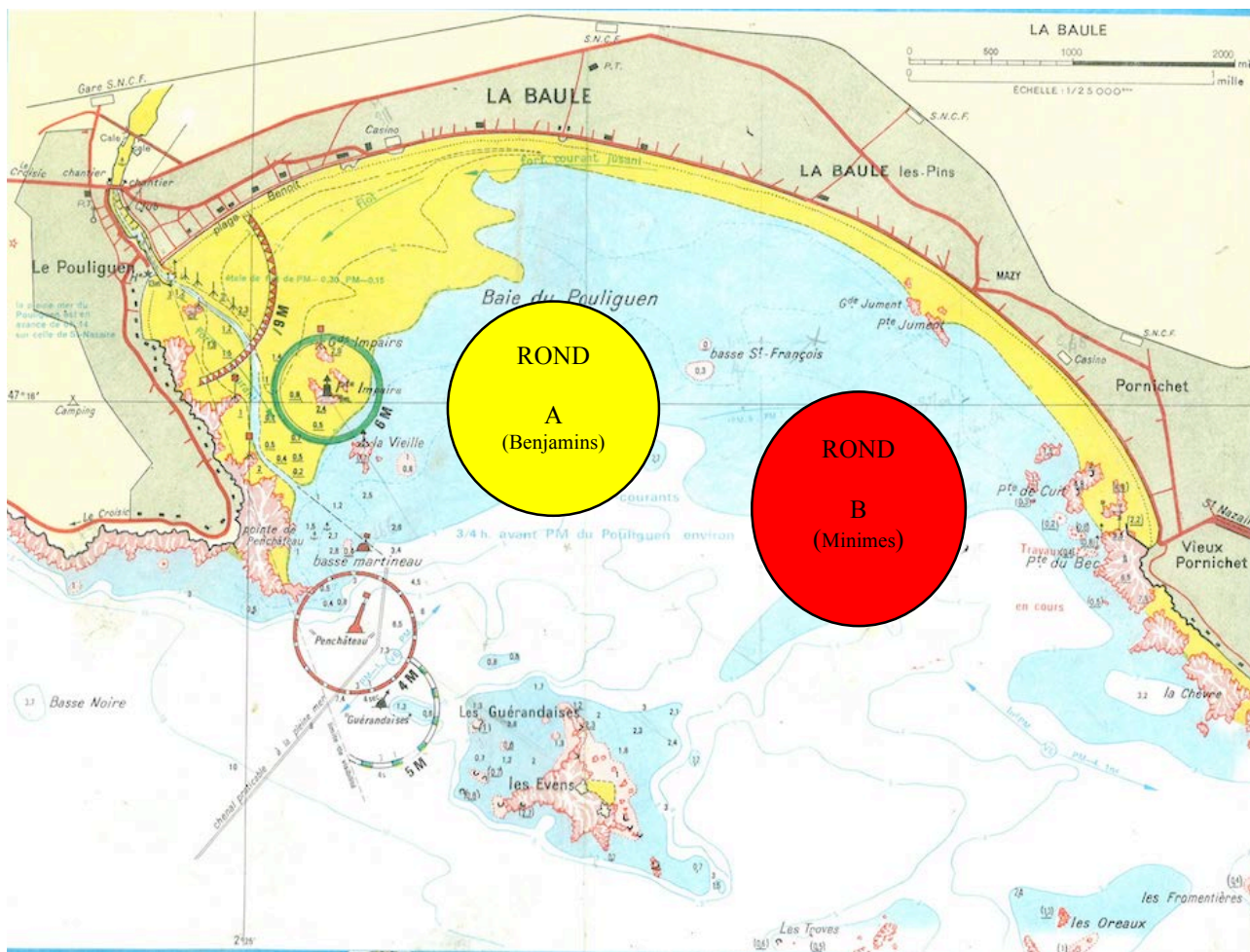
Marques 1, 2, 3-3bis : bouées JAUNES

Bouées délimitant la zone de départ : crayons orange



La zone retour coureurs est interdite aux entraîneurs et accompagnateurs

ANNEXE ZONE DE COURSE



Date	Heure	Hauteur	Coeff.
UTC+1 Dim. 29	05h23	2,52m	
	12h11	4,24m	32
	17h58	2,35m	
Lun. 30	00h58	4,17m	36
	06h38	2,34m	
	13h09	4,48m	42
Mar. 31	19h08	2,08m	
	01h45	4,46m	49
	07h38	2,01m	
Mer. 01	13h56	4,78m	56
	20h02	1,71m	
	02h24	4,78m	63
	08h26	1,62m	
	14h37	5,10m	71
	20h47	1,31m	